



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Mémento du 1^{er} janvier 2022

Aide-mémoire sur la recherche de ses origines

1. Qui peut soumettre une requête?

La personne adoptée majeure peut demander en tout temps à connaître l'identité de ses parents biologiques et les autres informations les concernant, pour autant que celles-ci figurent dans le dossier d'adoption ou de tutelle ou qu'il soit possible de les retrouver d'une autre façon. Il a également droit à des informations sur les descendants directs de ses parents biologiques (demi-frères et demi-sœurs), pour autant que ceux-ci soient majeurs et y consentent (art. 268c, al. 3 CC).

L'adopté mineur a droit à des informations sur ses parents biologiques, dans la mesure où celles-ci ne permettent pas de les identifier. Si l'adopté mineur fait valoir un intérêt légitime (on peut notamment envisager des maladies graves nécessitant une clarification génétique), il a le droit d'obtenir des informations sur l'identité de ses parents biologiques (art. 268c, al. 2 CC).

Le parent biologique a le droit d'obtenir des informations permettant d'identifier l'adopté adulte si ce dernier a consenti à leur divulgation (art. 268b, al. 3 CC). Si l'adopté est mineur, des informations sur son identité et celle de ses parents adoptifs ne peuvent être transmises au parent biologique que si l'adopté, capable de discernement, et ses parents adoptifs y ont consenti (art. 268d, al. 2 CC).

Les frères et sœurs ainsi que les demi-frères et les demi-sœurs de la personne adoptée (= descendants directs des parents biologiques) peuvent obtenir des informations sur l'identité de la personne adoptée pour autant que cette dernière soit majeure et consente à la divulgation des informations (art. 268b, al. 3 CC).

2. Le cadre juridique

Les règles relatives à la recherche de ses origines sont précisées dans le [Code civil suisse, aux articles 268b à 268d CC \(RS 210\)](#).

3. Qui est responsable de la recherche des origines?

Le service cantonal d'information du lieu de domicile¹ se saisit de la demande et accompagne le processus de recherche.

¹ Liste d'adresses des services cantonaux d'information et de conseil: [Informations sur les parents biologiques, sur leurs descendants directs ainsi que sur l'enfant adopté \(admin.ch\)](#)

4. Frais

Les émoluments pour la procédure de recherche des origines sont indiqués sur le Mémento « [Frais liés à la recherche des origines en cas d'adoption](#) ».

5. Soumission de la requête

Le service d'information du canton de domicile du requérant est compétent. La demande doit être soumise à:

*Office des mineurs
Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne*

Les pièces jointes énumérées dans le présent document doivent être soumises avec la demande dûment remplie:

- Copie de la carte d'identité ou du passeport
- Copies de tous les documents pertinents pour la recherche des origines (décision d'adoption, acte de naissance, documents d'adoption étrangers, autres documents d'état civil, etc.).
- Procuration pour obtenir les dossiers pertinents

Avec la procuration signée, le service d'information est autorisé à requérir la transmission des données et des dossiers auprès des archives, des autorités et des intermédiaires.

6. Suite de la procédure

Le service cantonal d'information prend contact dans les meilleurs délais avec la personne requérante et l'informe de la suite de la procédure. Il doit informer la personne recherchée de la demande. Le traitement de la requête, surtout dans le cas d'une recherche à l'étranger, prend du temps. Les personnes requérantes doivent donc se préparer à un délai de traitement éventuellement prolongé.

Si la personne recherchée est trouvée et est intéressée par le contact, la forme du contact peut être convenue. L'accompagnement du premier contact personnel par des spécialistes est proposé et recommandé.

Il est également possible que la personne recherchée soit décédée, introuvable ou qu'elle ne souhaite pas être contactée.